

Application de l'article 51 du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.
Interpellation de F. CARLIER, Conseillère communale, relative à la malpropreté et l'insécurité du petit parc aux abords de l'immeuble "Crélan".

F. CARLIER donne lecture du texte suivant :

F. CARLIER geeft lezing van de volgende tekst:

Je ne vous apprendrai rien en vous signalant que « Crélan » s'est totalement barricadé avec des barrières fixes pour, paraît-il, protéger son personnel de l'insécurité et des agressions lorsqu'il se rend au travail.

Ceci implique pour les piétons qui désirent se rendre au « Westland », en venant du clos Hof ter Ophem, qu'ils sont contraints de faire le tour du petit parc qui n'est absolument pas éclairé et donc ni sécurisé ni sécurisant ! Coincé entre les grillages du bâtiment et une haie de près de 2 mètres de haut. Il me semble que le problème de sécurité est juste déplacé.

En outre, ce chemin n'est pas adapté aux PMR.

N'oublions pas d'ajouter que le sol en dolomie qui recouvre le chemin se transforme en champ de boue dès qu'il pleut, vu que le chemin est abîmé, notamment par les nombreux passages de trottinettes, vélos ou encore scooters.

J'ajouterai, pour compléter le tableau, qu'aucune poubelle, n'est présente et que le dépotoir est déjà en train de prendre de l'ampleur.

Ces problèmes ont déjà été signalé sur « Fix My Street » par des habitants mais, entre le moment du signalement et du retrait généralement, le dépôt augmente.

Mes questions sont les suivantes :

Quel est le statut de ce petit parc qui entoure « Crélan » ?

Quelles actions comptez-vous entreprendre pour rendre le chemin praticable, éclairé et surtout sûr ?

Quelles actions comptez-vous entreprendre pour maintenir cet endroit propre ?

Monsieur l'Echevin NEUZY donne lecture de la réponse suivante :

Mijnheer de Schepen NEUZY geeft lezing van het volgend antwoord:

Nous avons aussi reçu les mêmes signalements que vous, début février, nous nous sommes donc déjà rendus sur place à quelques reprises, et avons discuté avec quelques riverains de la zone.

Ceci nous a permis de bien clarifier les responsabilités d'entretien de cette zone, dont une partie appartient à « Crélan ». Le petit parc carré avec une statue en son centre, est entretenu par « Crélan ». Le sentier, lui, est bien à la charge de la Commune. J'ai demandé au service que le sentier soit mis dans le planning des sentiers de parcs à refaire, j'espère encore pour cette année.

Vous n'êtes pas sans savoir qu'un grand projet de construction de logements, du « Foyer anderlechtois » et de la « SLRB » va débiter à cet endroit, dans les prochaines semaines. Il s'agit du projet « Ten Prins ». Le dépotoir, qui précédemment était caché par la jungle de cette parcelle à l'abandon, est en train d'être évacué concomitamment aux différents abattages prévus dans le permis d'urbanisme.

En collaboration avec « Bruxelles-Propreté », nous allons lancer un projet visant à faire le tri dans nos corbeilles publiques, et nous installerons onze corbeilles à double flux sur ce sentier. A l'heure actuelle, il n'y en avait que six. Ce projet intègre aussi un volet d'information aux citoyens, pour leur rappeler ce qui doit aller dans quelle corbeille.

Nous sommes très attentifs à ce que ce raccourci piéton très pratique soit dans un état correct au niveau de son entretien.